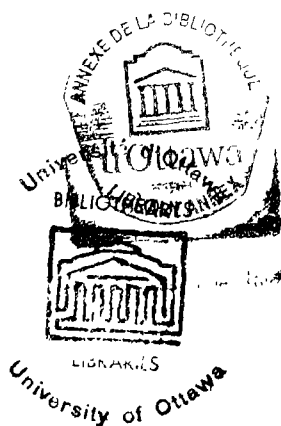


057-2

LA NOTION DE JUSTICE IMMANENTE AUX CHOSES,
CHEZ UN GROUPE DE GARCONS

par Jeannette Valade

Thèse présentée à l'Ecole de Psychologie et
d'Education de l'Université d'Ottawa en vue
de l'obtention du M.A. en Psychologie.



Ottawa, Canada, 1961

UMI Number: EC55581

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55581
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de
Monsieur Gilles Chagnon, M.Ps., professeur à l'École de
Psychologie et d'Éducation de l'Université d'Ottawa.

CURRICULUM STUDIORUM

Jeannette Valade est née à Montréal, le 1er décembre 1922. Elle obtint son B.A. de l'Université de Montréal en 1958.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION	vi
I.- POSITION DU PROBLEME	1
1. Le but fixé	1
2. La définition des termes employés	2
3. La recension des travaux faits dans ce domaine	4
II.- SCHEME EXPERIMENTAL	20
1. L'instrument utilisé	20
2. Le choix des sujets	24
3. La marche de l'expérimentation	27
III.- PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	30
1. La récolte des données premières	30
2. La fidélité de l'instrument	31
3. L'influence de l'âge chronologique et du quotient intellectuel des sujets sur la notion de justice immanente	36
4. L'influence de l'expérience individuelle des sujets sur la notion de justice immanente	41
RESUME ET CONCLUSIONS	48
BIBLIOGRAPHIE	52
Appendices	
1. LES CINQ HISTOIRES PRESENTEES	53
2. LES DONNEES PREMIERES	56
3. SOMMAIRE DE <u>La notion de justice immanente aux choses, chez un groupe de garçons</u> . .	71

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	pages
I.- Valeurs du chi deux et du coefficient de contingence entre les réponses obtenues au test initial et les réponses obtenues au test répété par soixante-onze sujets	34
II.- Valeurs du chi deux en tant qu'indices du degré d'indépendance de la croyance en l'existence d'une justice immanente aux choses par rapport à l'âge chronologique puis au quotient intellectuel de soixante-onze sujets.	39
III.- Valeurs du chi deux en tant qu'indices du degré d'indépendance des réponses aux questions A,B et C, pour chaque histoire contée à soixante-onze sujets	43
IV.- Valeurs du chi deux en tant qu'indices du degré d'indépendance des réponses à la question C pour chacune des histoires contées aux soixante-onze sujets	45
V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées	57

INTRODUCTION

La morale dans le sens élevé du mot est impossible sans la notion de liberté; elle ne s'accommode pas du déterminisme naïf qu'implique la croyance en une justice automatique, immanente aux choses, et se manifestant comme un deus ex machina.

dit I.H. Caruso¹.

Cette croyance en une justice immanente aux choses se retrouve chez le jeune enfant, mais elle tend justement à disparaître à mesure que son jugement moral se développe.

I.H. Caruso², à la suite de Jean Piaget³, le confirme et l'observe à sa façon. Il en arrive à des conclusions qui laissent à son prédécesseur ses explications déterminantes mais lui contestent la description du processus par une succession de stages.

Dans cet ouvrage, il est donc question de vérifier très partiellement certaines des assertions de l'un et de l'autre.

Pour ce faire, la position du problème est d'abord précisée par un but triple, en même temps que les termes employés ici sont définis et qu'une revue de la littérature,

1 Caruso, I.H., La notion de responsabilité et de justice immanente chez l'enfant, dans Archives de psychologie, vol. 29, n° 114, livraison de janvier 1943, p. 116.

2 Caruso, I.H., op. cit., p. 114-169.

3 Piaget, Jean, Le jugement moral chez l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, viii-334 pages.

concernant la notion de justice immanente aux choses, est présentée.

L'instrument utilisé et les sujets choisis sont ensuite décrits de même que la procédure employée pour l'expérimentation.

Enfin, la présentation et l'analyse des résultats obtenus s'imposent.

En appendice, se retrouvent les cinq histoires contées aux jeunes sujets ainsi que les données premières recueillies au cours de l'expérimentation.

CHAPITRE PREMIER

POSITION DU PROBLEME

Pour la bonne intelligence de cet ouvrage, il importe d'indiquer dès le début, l'objectif à réaliser. Une définition des termes employés ici s'impose également, de même qu'une recension des recherches opérées au sujet de la notion de justice immanente.

1. Le but fixé.

Le but poursuivi est triple, il s'agit de savoir si, d'abord l'âge chronologique, puis le niveau intellectuel, enfin l'expérience individuelle, influencent la croyance en l'existence d'une justice immanente aux choses, chez une population de garçons âgés de huit ans et six mois à onze ans et cinq mois, étant de niveau socio-économique homogène et suivant normalement le programme d'étude scolaire propre à leur âge.

L'auteur se propose donc, d'abord, de connaître la fidélité de l'instrument utilisé, puis, d'établir une comparaison entre les enfants les plus âgés et les moins âgés; une autre comparaison se fait entre les enfants de quotient intellectuel plus élevé et ceux de quotient intellectuel moins élevé; vient ensuite, une étude de la consistance du jugement moral des sujets se rapportant à un seul et même

problème étudié sous divers aspects; enfin l'auteur se propose également de considérer la variabilité de leur jugement moral en regard de la diversité de cinq problèmes présentés, tous possiblement évocateurs d'expériences spécifiques.

2. La définition des termes employés.

a) JUSTICE IMMANENTE.- Cette définition, comme les trois qui suivent immédiatement, reconnaissent comme auteur Piaget lui-même. Il définit la justice immanente comme étant "[...] une sanction expiatoire automatique émanant des choses elles-mêmes"¹. Cette définition, il va sans dire, est acceptée par tous les auteurs cités dans cet ouvrage.

b) SANCTION EXPIATOIRE.- La sanction expiatoire telle qu'entendue par Piaget, s'oppose à la sanction par réciprocité; celle-ci dérive de l'idée d'égalité tandis que celle-là va de pair avec la contrainte et avec les règles d'autorité. Voici ce qu'en dit Piaget:

La sanction expiatoire présente donc ce caractère d'être "arbitraire" c'est-à-dire qu'il n'y a aucune relation entre le contenu de la sanction et la nature de l'acte sanctionné. Peu importe que, pour punir un mensonge, on inflige au coupable un châtement corporel, [...]: la seule chose nécessaire est qu'il y ait proportionnalité entre la souffrance imposée et la gravité du méfait².

1 Piaget, Jean, Le jugement moral chez l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, p. 200.

2 Piaget, Jean, op. cit., p. 163.

c) REALISME MORAL.- Le réalisme moral est défini par Piaget comme étant:

[...] la tendance de l'enfant à considérer les devoirs et les valeurs qui s'y rapportent comme subsistant en soi, indépendamment de la conscience et comme s'imposant obligatoirement, quelles que soient les circonstances dans lesquelles l'individu est engagé.

Il lui reconnaît trois caractères:

- 1° [...] pour le réalisme moral, le devoir est essentiellement hétéronome [...]
- 2° [...] c'est à la lettre et non en esprit que la règle doit être observée [...]
- 3° [...] le réalisme moral entraîne une conception objective de la responsabilité. [...] Concevant les règles à la lettre et ne définissant le bien que par l'obéissance, l'enfant commencera en effet, par évaluer les actes non pas en fonction de l'intention qui les a déclenchés, mais en fonction de leur conformité matérielle avec des règles posées³.

Le réalisme moral s'identifie donc à la morale de la contrainte adulte ou la morale du devoir pur et de l'hétéronomie, ou encore, morale du respect unilatéral. En marge de cette morale et en opposition avec elle, se développe peu à peu une morale de la coopération, du respect mutuel ou si l'on veut, une morale adulte.

d) MORALE ADULTE.- La morale adulte est donc:

[...] la morale dont le principe est la solidarité et qui met tout l'accent sur l'autonomie de la conscience, l'intentionnalité et, par conséquent, la responsabilité subjective⁴.

³ Piaget, Jean, op. cit., p. 82.

⁴ Idem, ibid., p. 268.

Et, toujours d'après la théorie de Piaget, à mesure que se développe cette morale aux dépens de la précédente, la notion de justice immanente disparaît chez l'enfant.

e) TRAITS MULTIPLES.- Sont appelés traits multiples par Caruso: "[...] les traits spécifiques qui, provenant d'expériences particulières, viennent s'intégrer dans la personnalité humaine en formation"⁵.

3. La recension des travaux faits dans ce domaine.

Les travaux concernant la notion de justice immanente, telle que définie plus haut, ne sont pas nombreux. A part Jean Piaget⁶, l'initiateur de la théorie dont il sera question en majeure partie ici, un seul auteur apporte quelque chose de nouveau dans ce domaine. Les autres se contentent de vérifier, certains avec un peu plus de précision cependant, l'hypothèse posée par Piaget lui-même. Ces vérifications, quelques uns d'entre eux les font en pays dits civilisés, d'autres les font en pays dits non-civilisés ou si l'on veut, chez des peuples dont les moeurs sont restées primitives, par opposition aux autres.

⁵ Caruso, I.H., La notion de responsabilité et de justice immanente chez l'enfant, dans Archives de psychologie, vol. 29 n° 114, livraison de janvier 1943, p. 162.

⁶ Piaget, Jean, Le jugement moral chez l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, viii-334 p.

Quant à Piaget, dans son étude du jugement moral chez l'enfant⁷, tout comme dans sa théorie du développement de l'intelligence⁸, il met le point d'abord et avant tout sur la dimension égocentrique de la pensée du jeune enfant. C'est justement cette dimension qui donnerait à la perception de l'enfant ses caractères propres d'animisme, d'artificialisme, de magie.

Selon lui, il arrive qu'en raison de cette perception toute particulière, l'enfant d'autant plus jeune prête d'autant plus volontiers à toutes les choses qui l'entourent, des qualités d'intention, de causalité finaliste et même d'omnipotence; en un mot, il ne fait pas de différence entre Dieu, ses parents, lui-même, les hommes en général et les choses.

A côté du caractère égocentrique de la pensée du jeune enfant, vient se greffer, une autre dimension de sa personnalité en formation, le réalisme moral, qui n'est rien d'autre, on l'a dit, que l'aboutissant du processus de la contrainte adulte.

C'est précisément cette dimension qui fait que l'enfant d'autant plus jeune ajoute d'autant plus spontanément foi au bien fondé de la sanction expiatoire.

7 Piaget, Jean, Le jugement moral chez l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, viii-334 p.

8 -----, La Psychologie de l'Intelligence, Paris, Librairie Armand Colin, 1956, 224 pages.

De cette indifférenciation, d'une part, et d'autre part, de cette croyance à l'universalité de la sanction expiatoire, originerait chez le jeune enfant, une autre croyance, celle de la justice immanente c'est-à-dire la justice contenue dans les choses elles-mêmes, desquelles émanerait à l'occasion d'un méfait quelconque, une sanction expiatoire automatique.

Cette profession de foi en la justice immanente tendrait alors, toujours selon Piaget, à diminuer puis à disparaître avec l'accroissement de l'âge chronologique et de l'âge mental ou plus précisément, à mesure que le jugement moral de l'enfant passe du stade du réalisme moral au stade de la morale adulte, soit environ vers huit ans et plus.

Piaget ne se contente pas d'élaborer des théories, il vérifie ses hypothèses par des méthodes expérimentales personnelles, souvent contestables.

C'est Wayne Dennis qui dit avec raison: "Every graduate student of psychology is a better master of statistics than is Piaget, but few will ever be so fertile as he in the development of theories and concepts"⁹.

En effet, Piaget ne fait aucun cas des statistiques, se contentant d'interpréter ses résultats d'après les données

⁹ Dennis, Wayne, Cultural and Developmental Factors in Perception, dans R.R. Blake and Glen V. Ramsey, Perception-An Approach to Personality, New York, The Ronald Press Company, 1951, p. 161.

brutes obtenues, et, si les résultats de ses investigations accusent une différence, il ne dit pas, et pour cause, si cette différence est significative ou non.

C'est précisément ce qui se produit dans son expérimentation pour étudier la notion de justice immanente, à Genève et au Jura vaudois, chez cent soixante-sept enfants, à qui il conte les trois histoires et pose les questions reproduites ici.

HISTOIRE 1.- Il y avait une fois deux enfants qui volaient des pommes sur un pommier. Tout à coup arrive un garde-champêtre, et les deux enfants se sauvent en courant. L'un est attrapé. L'autre, en rentrant chez lui par un chemin détourné, passe la rivière sur un mauvais pont et tombe dans l'eau. Qu'est-ce que tu en penses? S'il n'avait pas volé de pommes et qu'il ait quand même passé la rivière sur ce mauvais pont, est-ce qu'il serait aussi tombé dans l'eau?

HISTOIRE 2.- Dans une classe de petits, la maîtresse avait défendu aux enfants de tailler leurs crayons eux-mêmes. Une fois, pendant que la maîtresse tournait le dos, un petit garçon a pris le couteau et a voulu tailler son crayon. Mais il s'est coupé le doigt. Si la maîtresse lui avait permis de tailler son crayon, est-ce qu'il se serait coupé quand même?

HISTOIRE 3.- Un garçon a désobéi à sa maman. Il a pris les ciseaux un jour qu'on le lui avait défendu. Mais il les a remis à leur place avant que rentre la maman et la maman n'a rien vu. Le lendemain il va se promener et traverse un ruisseau sur un petit pont. Seulement la planche était pourrie. Elle casse, et, crac, il tombe dans l'eau. Pourquoi est-il tombé dans l'eau? (Et s'il n'avait pas désobéi, serait-il tombé quand même? etc.)¹⁰.

¹⁰ Piaget, Jean, Le jugement moral chez l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, p. 200-201.

A partir des réponses obtenues qui sont dans le sens de la notion de justice immanente et qu'il se contente d'additionner indifféremment d'une histoire à l'autre puis de présenter sous forme de pourcentages, il donne directement son interprétation, sans aucune vérification statistique.

De plus, il classe ses résultats en regard de l'âge chronologique de ses sujets et il interprète ces mêmes données en termes d'âge mental, sans dire quel contrôle ou quelle classification il en a faite, ajoutant tout simplement qu'en raison de résultats obtenus auprès d'élèves retardés--dont il ne parle pas auparavant--comparés aux résultats chez des normaux, il peut conclure que les réponses affirmant l'existence de la notion de justice immanente, sont inversement proportionnelles à l'âge mental.

Enfin il n'est apparemment tenu aucun compte de l'homogénéité ou de l'équivalence des groupes quant au niveau socio-économique de ses sujets.

Puisqu'une vérification partielle de l'hypothèse de Piaget sur la notion de justice immanente aux choses, est une des fins du travail présent, il est donc tout indiqué d'éviter les mêmes écarts. Ceci est réalisable, croit-on, en autant qu'un contrôle systématique est exercé sur les variables âge chronologique, âge mental et niveau socio-économique, et, que les données obtenues sont soumises aux

transformations justificatives de statistiques précises.

Après Piaget, I.H. Caruso¹¹ est le seul auteur qui apporte quelque chose de vraiment nouveau dans l'étude de la notion de justice immanente.

D'abord, pour vérifier l'hypothèse de Piaget, il varie sa procédure expérimentale suivant l'âge chronologique des enfants.

Pour les enfants qui ne savent pas lire i.e. en bas de six ans, il présente des tests-images. Ce sont cinq historiottes dessinées qu'il présente aux enfants et au besoin, qu'il explique, mais en prenant bien soin de ne pas parler d'action mauvaise. Si l'enfant parle spontanément de délit, alors seulement l'expérimentateur pose la question: "Est-ce que tu crois que s'il n'avait pas fait telle chose, telle chose lui serait arrivée?"

Quant aux enfants de plus de six ans, Caruso les soumet à trois examens, d'abord les tests collectifs, comprenant un test de cause à effet, dans lequel il est proposé à l'enfant de choisir entre plusieurs causes possibles d'une action malheureuse, puis le test de sanctionnement où l'enfant doit indiquer le résultat le plus probable d'un manquement à la loi morale. Ces deux tests collectifs, tout

¹¹ Caruso, I.H., La notion de responsabilité et de justice immanente chez l'enfant, dans Archives de psychologie, vol. 29, n° 114, livraison de janvier 1943, p. 114-169.

comme le test-image pour les plus jeunes, sont surtout employés afin d'éviter toute suggestion.

Caruso présente ensuite aux mêmes sujets, le test individuel Piaget-Rambert i.e. les trois histoires et les questions qui y sont rattachées. Enfin il a des conversations libres avec chacun des enfants.

Quant aux résultats obtenus pour les tests-images, Caruso affirme: "La régression des réponses négatives (justice immanente) est significative. Pratiquement, le critère justice immanente, pour les tests-images, est en voie de disparition dès six ans"¹².

Quel sens donner à l'expression "régression... significative"? --C'est vraiment difficile à dire puisque l'auteur ne fait pas mention de statistiques.-- Tout comme Piaget, il se contente de présenter ses résultats en pourcentages obtenus directement des données premières.

Aux tests de cause à effet et de sanctionnement, les résultats se suivent de près; dans les deux cas, le pourcentage des réponses témoignant de la croyance en la justice immanente aux choses, décroît avec l'âge. Ces résultats se rapprochent des résultats obtenus au test individuel Piaget-Rambert administré par Caruso, et même, ils se rapprochent des résultats obtenus par Piaget lui-même et sa collaboratrice.

¹² Caruso, I.H., op. cit., p. 145.

Quant à la conversation libre, elle confirme tout ce qui a été dit auparavant c'est-à-dire que là aussi il y a décroissance et disparition progressive de la notion de justice immanente avec l'âge.

Même si jusqu'ici Caruso ne considère effectivement que l'âge chronologique de ses sujets, il se permet à un moment donné, de tirer des conclusions touchant l'âge mental. Voici ce qu'il dit:

Nous avons donné, pour la plupart des tests, la distribution des résultats aussi bien d'après les âges que d'après les classes scolaires. Ces dernières constituent très approximativement une échelle des âges mentaux, et l'on constate l'évolution régulière du jugement moral d'après ces échelles¹³.

Il ne semble pourtant pas indiqué que même si le niveau de classe scolaire peut être un critère de haute intelligence, il le soit également d'une intelligence médiocre. Il aurait fallu que Caruso s'appuie sur un critère plus sûr que la classe scolaire pour classer ses résultats. C'est d'ailleurs ce qu'on se propose de faire dans l'ouvrage présent c'est-à-dire classer les sujets d'après leurs résultats à un test d'intelligence générale plutôt que d'après leur classe scolaire.

Une autre contestation qu'on se propose de faire dans la recherche actuelle, c'est celle de la plus ou moins grande

13 Caruso, I.H., op. cit., p. 161.

vertu de non-suggestibilité du procédé expérimental complexe de Caruso, étant donné que ses résultats se rapprochent étroitement de ceux de Piaget.

Il ne semble d'ailleurs pas que ce soit surtout par sa méthode expérimentale que Caruso s'avère un novateur, mais bien plutôt par les questions qu'il se pose et par les réponses qu'il sait y trouver.

En effet, Caruso va plus loin que Piaget, en ce sens qu'il ne se contente pas de vérifier l'éventualité d'un changement dans le jugement moral de l'enfant, et d'y apporter par la suite quelques vagues explications déterminantes, mais il se demande en plus comment ce changement se produit, quelle en est la nature.

Il se demande si le réalisme moral est remplacé par la morale adulte à un moment critique du développement, si les deux critères moraux sont exclusifs dans leur succession.

Nous avons voulu savoir, si la notion de justice immanente obéit à une évolution qualitative et générale de la personnalité: en d'autres termes, si à un âge donné, un stade de jugement moral fait place à un autre stade qualitativement différent¹⁴.

A ces questions posées, qu'il vérifie par la suite on l'a vu, il prétend ne pas pouvoir conclure à l'existence de stades psychologiques différents, exclusifs et qualitatifs, pas davantage à une évolution synchronique des facultés de

¹⁴ Caruso, I.H., op. cit., p. 116.

jugement moral théorique mais plutôt à l'évolution quantitativement progressive des traits différents de jugement moral théorique.

Autrement dit, il croit, dit-il, en "[...] une lente évolution du jugement moral, allant du "réalisme" vers l'"autonomie", mais comportant des différences notables correspondant aux traits multiples de jugement moral, selon le point de vue auquel on place l'enfant"¹⁵.

[...] la personnalité est en quelque sorte, la résultante de nombreuses habitudes correspondant à des expériences spéciales. Une des expériences les plus nettes de tout enfant, c'est la prohibition par l'adulte de certaines catégories d'actions; cette prohibition constante des vols, des mensonges, des grossièretés, des maladresses, crée l'habitude persistante de condamner indépendamment du facteur intentionnel--et cela en proportion directe avec l'étendue de la faute--toute action qui fait partie des catégories interdites¹⁶.

Il va sans dire qu'une telle conclusion a dans la présente recherche une portée fortement suggestive quant à son orientation, d'autant plus que chacun des cinq problèmes qui y sont présentés, rapporte un délit différent et une mésaventure différente.

Il est donc à propos d'établir une comparaison entre les réponses obtenues aux différents problèmes, comparaison qui deviendra, s'il y a lieu, vraiment révélatrice de

¹⁵ Caruso, I.H., op. cit., p. 158.

¹⁶ Idem, ibid., p. 161.

l'existence des traits multiples de jugement moral dont parle Caruso, et, par la même occasion, de l'influence de l'expérience individuelle de chaque sujet.

Comme on l'a dit tantôt, à part Caruso, les autres chercheurs qui s'intéressent à la notion de justice immanente, se limitent dans leurs travaux à la simple vérification de l'hypothèse de Piaget, sans rien y apporter de nouveau, si ce n'est un peu plus de précision. Parmi ceux-là qui travaillent sur des populations dites davantage civilisées, E. Lerner¹⁷ et F.M. Abell¹⁸ sont remarqués.

Dans leur expérimentation où ils procèdent par comparaison de deux groupes, ils contrôlent vraiment l'âge chronologique et l'âge mental et le niveau socio-économique de leurs sujets en les faisant varier systématiquement. Ils obtiennent, malgré tout, des résultats rejoignant ceux de Piaget.

Lerner, pour sa part, considère des enfants normaux d'Amérique et de Suisse. Abel, de son côté, étudie la sanction rétributive en plus de la notion de justice immanente,

17 Lerner, E., Constraint areas and the Moral Judgment of Children, Menaska, Wisconsin, George Banta Publishing Co., 1937, cité par T. M. Abel, Moral Judgments among Abnormals, dans Journal of Abnormal Social Psychology, vol. 36, n° 3, livraison de juillet 1941, p. 378-392.

18 Abel, T.M., Moral Judgments among Abnormals, dans Journal of Abnormal Social Psychology, vol. 36, n° 3, livraison de juillet 1941, p. 378-392.

et cela, en Amérique, chez les enfants anormaux, les uns institutionnalisés, les autres pensionnaires dans des communautés. Il en arrive à remarquer plus de réalisme moral c'est-à-dire plus de réponses dans le sens de la notion de justice immanente chez les enfants qui ont été plus longtemps institutionnalisés.

Quand aux chercheurs qui, pour contester l'hypothèse de Piaget, s'expatrient en pays dits moins civilisés, cinq noms sont à retenir: Wayne Dennis¹⁹, R.W. Russell²⁰, R.J. Havighurst et B.L. Neugarten²¹, enfin Gustave Jahoda²².

Le premier des cinq va au pays des Indiens Hopi. Il se choisit quatre-vingt-dix-huit sujets, enfants âgés de douze à dix-sept ans. Il leur conte les histoires de Piaget

19 Dennis, Wayne, Cultural and Developmental Factors in Perception, dans R.R. Blake and Glen V. Ramsey, Perception-An Approach to Personality, New York, The Ronald Press Company, 1951, p. 148-167.

20 -----, et R.W. Russell, Piaget's questions applied to Zûni children, dans Child Development, vol. 11, 1940, p. 181-187, cités par Wayne Dennis, Cultural and Developmental Factors in Perception, dans R.R. Blake and Glen Ramsey, Perception-An Approach to Personality, New York, The Ronald Press Company, 1951, p. 148-167.

21 Havighurst, R.J. et B.L. Neugarten, American Indian and White Children, Chicago University, Chicago Press, 1955, cités par Gustave Jahoda, Immanent Justice among West African Children, dans Journal of Social Psychology, vol. 47, First Half, 1958, p. 241-248.

22 Jahoda, Gustave, Immanent Justice among West African Children, dans Journal of Social Psychology, vol. 47, First Half, 1958, p. 241-248.

et leur pose les questions pour en arriver à la conclusion que la notion de justice immanente persiste beaucoup plus longtemps chez les enfants Hopi que chez les enfants américains de même âge et cela, il l'impute à des facteurs culturels.

Des observations identiques aux précédentes se retrouvent dans le travail fait par le même auteur et un collaborateur, R.W. Russell²³, auprès des petits Indiens Zúni, âgés de huit à seize ans.

Les Américains, R.J. Havighurst et B.L. Neugarten²⁴, font une investigation analogue, aussi auprès des petits Indiens Hopi et ils en rapportent des résultats qui confirment ceux de Wayne Dennis et par le fait même ceux de Piaget.

Quant à Gustave Jahoda²⁵, de l'Université de Glasgow, il conteste les assertions de Piaget. Pour ce faire, c'est en Afrique ouest, plus précisément en Accra, aujourd'hui le Ghana, qu'il conduit sa recherche.

²³ Dennis, Wayne et R.W. Russell, Piaget's questions applied to Zúni children, dans Child Development, vol. 11, 1940, p. 181-187, cités par Wayne Dennis, Cultural and Developmental Factors in Perception, dans R.R. Blake and Glen Ramsey Perception-An Approach to Personality, New York, The Ronald Press Company, 1951, p. 148-167.

²⁴ Havighurst, R.J. et B.L. Neugarten, American Indian and White Children, Chicago University, Chicago Press, 1955, cités par Gustave Jahoda, Immanent Justice among West African Children, dans Journal of Social Psychology, vol. 47, First Half, 1958, p. 241-248.

²⁵ Jahoda, Gustave, Immanent Justice among West African Children, dans Journal of Social Psychology, vol. 47, First Half, 1958, p. 241-248.

Son expérimentation se fait d'après le même processus suivi par les auteurs précédents, sauf quelques petites modifications dans l'expression des histoires et les questions, modifications qui s'imposent pour la bonne compréhension des petits Africains. Là où Jahoda diverge d'opinion, c'est dans la classification des réponses obtenues. Il prétend qu'en raison d'un manque de précision dans les définitions de ses concepts, Piaget et les autres classent des réponses dans la catégorie des réponses justice immanente quand elles ne devraient pas y être et par le fait même faussent les résultats.

Afin de justifier ses allégations, il trouve cinq catégories pour classer ses réponses, catégories qui, selon lui, sont exclusives dans leur nature.

Ainsi les réponses marquant la croyance en la justice immanente, forment une catégorie appelée "pure immanence", les réponses impliquant l'intervention de Dieu en forment une autre, les réponses recourant à une cause magique, en forment une autre, une autre catégorie rassemble les réponses qui sont mi-animistes, mi-naturalistes, il appelle cette catégorie "inconsistant", enfin, la cinquième catégorie contient toutes les réponses naturalistes i.e. se référant soit à un sentiment de culpabilité ou à une explication de pur accident.

Si on se rappelle que la notion de justice immanente, telle que bien conçue par Piaget, découle principalement de la dimension égocentrique de la pensée du jeune enfant--dimension

qui donne à sa perception des caractères de magie, d'animisme et d'artificialisme,--il est difficile de comprendre que Jahoda, à un moment donné, veuille exclure de la catégorie "pure immanence", les réponses impliquant l'intervention de Dieu ou une cause magique. Ces deux sortes de réponses sont justement la manifestation des caractères propres à la perception de l'enfant d'où origine la notion de justice immanente et, par le fait même, en justifient l'existence. Il est à se demander quelles réponses entrent dans la catégorie de "pure immanence", si celles qui impliquent l'intervention de Dieu et de la magie en sont exclues?

De cette revue des travaux faits concernant la notion de justice immanente, il ressort, comme on le dit plus haut, que peu de pas vers l'avant sont réalisés. Même si après Piaget, I.H. Caruso a fortement suggéré par son ouvrage sérieux et approfondi, une orientation nouvelle, rien n'est tenté en ce sens depuis.

Dans la présente étude il sera donc question, à la fois, de vérifier très partiellement l'hypothèse de Piaget quant à l'influence de l'âge chronologique et du niveau intellectuel sur la croyance qu'a l'enfant en l'existence d'une justice immanente aux choses, puis, de tenter un premier sondage dans la direction suggérée par Caruso quant à l'existence des traits multiples et à l'influence qu'aurait l'expérience individuelle sur la notion de justice immanente aux choses, chez les jeunes sujets.

La position du problème une fois établie et le contact fait avec les quelques auteurs qui s'y sont intéressés, amènent à la considération de l'instrument utilisé et à la connaissance des sujets choisis. Enfin, une description de la marche de l'expérimentation est tout aussi indiquée.

CHAPITRE II

SCHEME EXPERIMENTAL

Comme dans toute recherche, la bonne réalisation du but proposé ici requiert un instrument approprié puis une matière convenable, en l'occurrence, une population pouvant répondre adéquatement aux questions posées, enfin une procédure où rien n'est laissé au hasard autant que possible.

1. L'instrument utilisé.

L'instrument utilisé consiste d'abord en cinq courtes histoires reproduites en Appendice 1. Dans chacune d'elles le personnage principale, qui est un petit garçon, commet un délit différent et par la suite, est victime d'une mésaventure différente, proportionnée à la gravité du méfait et autant qu'il se peut, acceptable à la logique de l'enfant. En un mot, ce sont quant au fond, les histoires de Piaget modifiées dans leur présentation pour la bonne intelligence des sujets de l'expérimentation actuelle.

Pourquoi cinq histoires plutôt que trois et pourquoi des délits différents et des mésaventures différentes dans chacune d'elles?--Parmi les vérifications qu'il est question de faire ici, se trouve en partie celle de l'assertion de Caruso au sujet de l'évolution progressive de traits multiples de jugement moral théorique; la variété de ces traits serait la résultante directe de la diversité des expériences

particulières dont tout jeune enfant est sujet. Il est donc assez certain que la confirmation ou l'infirmité des avancés de cet auteur, aura une valeur d'autant plus significative que le nombre des histoires et par le fait même, la variété de leur contenu aura permis de placer les enfants, à qui elles sont contées, dans autant de situations différentes possibles.--

L'instrument n'est pas seulement constitué de cinq histoires, il se complique de trois questions différentes, A, B, C, posées toujours dans le même ordre, après chacune des histoires. Ce sont, par exemple, après la première histoire: A) "Si le petit garçon n'avait pas fait ça, est-ce que ce serait arrivé"--et si le sujet demande: "Fait quoi"? ou "Arriver quoi"--on lui répète exactement les mots de l'histoire: "Si le petit garçon n'était pas allé fumer dans la cabane de bois abandonnée, est-ce qu'il serait tombé à l'eau"? Ainsi, personne ne peut dire que cette question pêche par sa suggestibilité, étant donné que rien n'est ajouté, qui n'est pas dans l'histoire même. B) "Si le petit garçon était allé fumer dans la cabane de bois mais qu'il ne serait pas allé ensuite sur le vieux pont à moitié démoli, est-ce qu'il lui serait arrivé autre chose"? C) "Dis-moi maintenant, qu'est-ce que tu penses de cela, toi? Pourquoi c'est arrivé"? et, si l'enfant demande: "Quoi"?, encore ici, on lui répète exactement les mots de l'histoire: "Pourquoi le

petit garçon est-il tombé à l'eau"?

Il est facile de reconnaître en la première question l'essentiel de la question posée par Piaget dans sa première histoire. Quant à la seconde question, qui est le revers de la première, elle est posée dans le but de placer forcément le sujet devant l'alternative.

De plus, en raison du caractère réversible de cette question et en raison de l'âge chronologique de la population étudiée, il est probable que cette question soit davantage discriminative du niveau intellectuel des sujets et par le fait même, discerne mieux l'influence de l'intelligence sur la notion de justice immanente des enfants examinés. D'après les stades du développement de l'intelligence, fixés par Piaget¹, l'âge chronologique de ces enfants se situe surtout vers la fin du stade de l'intelligence des opérations concrètes, stade où l'enfant est plus ou moins capable de réversibilité, plus ou moins sensible à la contradiction.

Enfin, la troisième question est la plus importante, sinon l'unique, d'abord parce qu'elle invite le sujet à répondre par autre chose que par un oui ou un non, elle le force à dire vraiment ce qu'il pense, puis parce qu'elle est en somme la conséquence des considérations qu'il a été amené à faire grâce aux deux premières questions. En un mot, les

¹ Piaget, Jean, La Psychologie de l'Intelligence, Paris, Librairie Armand Colin, 1956, 224 pages.

deux premières questions n'existent qu'en raison de la troisième. Elles ont cependant, avec la troisième question, le mérite de faire connaître la plus ou moins grande consistance du jugement des enfants. Chose qu'il sera à propos de vérifier en comparant entre elles les réponses de chacune des trois questions, à l'intérieur de chaque histoire.

Contrairement à Caruso, il n'est pas jugé utile ici d'administrer des tests de cause à effet et de sanctionnement, soit disant pour éliminer toute possibilité de suggestion.

Le danger de suggestion réside surtout dans les questions posées; il est possible d'y remédier, croit-on, en donnant à ces questions, comme il est fait ici, un caractère très vague; aucune insinuation de punition ou de châtiement n'y est discernée. Dès lors, si le sujet en parle, qui peut dire que c'est l'effet d'une suggestion? De plus, que dans les histoires il soit question de délit puis par la suite de mésaventure, il n'est pas du tout certain que le sujet voit nécessairement dans cette succession de deux événements, des relations de cause à effet ou de sanctionnement; les résultats obtenus au test Piaget-Rambert, par Caruso lui-même, le prouvent et la concordance de ces mêmes résultats avec les résultats obtenus aux tests de cause à effet et de sanctionnement, le prouvent doublement.

Parce que la troisième question nommée ici, a un caractère plus vague que les deux premières, et qu'ainsi elle

est davantage dénudée de suggestibilité, Caruso la présente à ses sujets en premier lieu. Il est d'autant plus facile de vérifier le bien fondé de cette précaution que pour démontrer la fidélité du test employé ici, en l'occurrence, les cinq histoires et leurs trois questions respectives, il n'y a rien d'autre à faire que de répéter l'expérimentation deux fois à un mois d'intervalle. La première fois, les questions sont présentées dans l'ordre donné plus haut, la seconde fois, soit à l'occasion du retest, la troisième question est posée deux fois c'est-à-dire au début, avant les deux autres, puis à la fin c'est-à-dire après les deux autres questions. Il ne reste plus qu'à comparer les réponses du premier examen à celles du deuxième examen.

2. Le choix des sujets.

Les conditions posées au choix du groupe de sujets étudiés ici, sont celles d'une population d'enfants de niveau socio-économique homogène, âgés de huit ans et six mois à onze ans et cinq mois et suivant normalement le programme d'étude scolaire propre à leur âge, en l'occurrence, le programme tracé par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Le désir de réduire au minimum le jeu de la variable niveau socio-économique puis les limites mêmes de l'instrument utilisé président donc principalement à la détermination de ces conditions.

Pour réaliser ici avec le plus de certitude possible, la condition d'homogénéité du groupe quant au niveau socio-économique, il s'avère nécessaire de retrouver chez chacun des sujets, les mêmes caractères quant à la nationalité, la confession religieuse et le milieu familial, en l'occurrence, canadien-français, catholique et de famille ouvrière et pauvre, les parents vivant ensemble.

Ces caractères, il va sans dire, se retrouvent dans la très grande majorité de la population de la Pointe Saint-Charles de Montréal. En effet, ce quartier qui en est un des plus vieux de Montréal, comprend essentiellement une population canadienne-française, catholique; sauf de très rares exceptions, ses habitants sont tous de classe ouvrière, pauvre ou près de la pauvreté; les générations s'y succèdent sans trop améliorer leur condition.

C'est donc parmi les enfants qui fréquentent l'école de ce quartier que sont choisis les sujets de l'expérimentation présente.

Pour contrôler davantage la condition d'homogénéité du groupe quant au niveau socio-économique, des questions sont posées aux enfants concernant leur état de vie familiale et la position de leur père.

Tous sont enfants légitimes, de parents vivant ensemble. Pour ce qui regarde la position du père de chacun, voici dans quelle échelle, elle se classe: chomeur, vétéran,

vidangeur, journalier dans la construction, journalier dans un service public, laveur de trains, débardeur, manoeuvre, camionneur, conducteur de taxi, opérateur dans des manufactures, livreur, maçon, briqueteur, menuisier, ajusteur, mécanicien.

Ainsi qu'on l'a dit précédemment, les exigences mêmes de l'instrument employé servent aussi à fixer les cadres de la population étudiée.

En effet, le contenu des histoires, plus exactement la nature des délits commis ne saurait être le propre des enfants plus jeunes; de même, la complexité des questions posées en arrête la limite inférieure c'est-à-dire à huit ans au plus. Cette limite est par la suite, reculée à huit ans et six mois parce que le test d'intelligence générale Lavoie-Laurendeau, administré pour déterminer le quotient intellectuel de chaque enfant, porte justement cette limite.

Quant à la limite supérieure d'âge chronologique, elle est arrêtée par référence à celle que Piaget fixe lui-même.

Enfin, c'est à partir d'une liste alphabétique des noms des enfants que chacun des sujets est choisi. De cette façon, soixante-onze petits garçons constituent le groupe expérimental actuel, comprenant trente-six sujets âgés de huit ans et six mois à neuf ans et onze mois, et, trente-cinq sujets âgés de dix ans à onze ans et cinq mois.

Quant à son partage en deux sous-groupes selon le niveau intellectuel, ainsi qu'il est dit plus haut, il est fait grâce à l'administration du test d'intelligence générale, Lavoie-Laurendeau, où trente-neuf d'entre eux obtiennent entre 95 à 150 comme quotient intellectuel, et, les trente-deux autres ont entre 57 et 94 .

3. La marche de l'expérimentation.

L'expérimentation se divise en trois séances. La première consiste en l'administration du test d'intelligence générale Lavoie-Laurendeau, à l'occasion de laquelle les enfants peuvent faire ample connaissance avec l'expérimentateur.

La deuxième séance, qui se produit le lendemain de la première, s'identifie à l'expérimentation proprement dite. Les sujets sont appelés au hasard et d'après cet ordre de hasard, des numéros leur sont donnés afin qu'à l'occasion du retest, un mois plus tard, les derniers appelés dans la deuxième séance, soient les premiers appelés dans la troisième séance et vice versa, ceci pour corriger l'erreur de fatigue.

L'expérimentateur voit les enfants individuellement, il les reçoit dans un local retiré et approprié aux besoins de la bonne réalisation de son travail.

Après avoir établi contact avec le sujet par une conversation dont le contenu varie selon le cas, voici ce que l'expérimentateur dit:

" Maintenant je vais te conter des histoires et après chacune d'elles je vais te poser des questions, pas difficiles, tu verras. Il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse. Il n'y a pas de point ni de note, non plus. Ce que je veux savoir, c'est ce que tu penses, toi, tout seul. Est-ce que tu me comprends bien"?

L'expérimentateur conte alors la première histoire, puis pose les trois questions données i.e.: A) "Si le petit garçon n'avait pas fait ça, est-ce que ce serait arrivé"? B) "Si le petit garçon était allé fumer dans la cabane de bois mais qu'il ne soit pas allé ensuite sur le vieux pont à moitié démoli, est-ce qu'il lui serait arrivé autre chose"? C) "Dis-moi maintenant qu'est-ce que tu penses de cela, toi? Pourquoi c'est arrivé".

Chacune des réponses sont alors enregistrées par l'examineur. Puis il conte la deuxième histoire, pose les trois questions, et ainsi de suite jusqu'à la cinquième histoire et les trois questions attenantes. L'ordre suivi pour le récit des histoires est le même que l'ordre dans lequel elles sont présentées en Appendice 1.

Enfin, la troisième séance, qui trouve sa raison d'être dans la nécessité de vérifier la fidélité de l'instrument, est, il va sans dire, la répétition de la deuxième séance, sauf que les sujets sont interviewés dans l'ordre inversé pour

corriger l'erreur de fatigue; les histoires aussi sont présentées dans l'ordre invers. Quant à la troisième question de chaque questionnaire, elle est posée deux fois c'est-à-dire au début puis à la fin du questionnaire, ceci pour vérifier les dires de Caruso, qui prétend, on l'a vu, qu'à cause de sa non-suggestibilité, la troisième question posée ici devrait l'être en premier lieu.

Et ainsi, l'instrument, présenté, les sujets, choisis, l'expérimentation, réalisée, il ne reste plus qu'à connaître les résultats pour ensuite en discuter. C'est précisément l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE III

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Avant de considérer les données dérivées telles qu'obtenues par les traitements statistiques et d'en faire une évaluation critique, il est opportun de savoir quel processus de codification préside à l'organisation des données brutes retrouvées à l'Appendice 2.

1. La récolte des données premières.

Etant donné qu'aux deux premières questions posées après chaque histoire du test, les deux sortes de réponses reçues sont des réponses exclusives dans leur nature, le signe + est employé pour désigner la première sorte de réponse i.e. les réponses "animistes" ou dans le sens de la croyance en l'existence d'une justice immanente tandis que le signe - est employé pour indiquer l'autre sorte de réponses i.e. les réponses "naturalistes" ou n'impliquant pas la croyance en l'existence d'une justice immanente aux choses.

Ainsi à la première (A) des trois questions posées, les réponses positives sont considérées comme étant des réponses "animistes", elles sont donc marquées du signe +, alors que les réponses négatives sont des réponses "naturalistes" et par le fait même, marquées du signe - . A la deuxième question (B), le contraire se produit: les

réponses positives sont des réponses naturalistes, elles sont alors reconnues par le signe - tandis que les autres le sont par le signe + .

Quant à la troisième question (C), trois catégories de réponses mutuellement exclusives, y sont données. Ce sont d'abord les réponses "animistes" impliquant une idée de sanction expiatoire automatique et par le fait même accusant la croyance en l'existence d'une justice immanente; ces réponses sont indiquées par le signe + . Ensuite, les réponses "naturalistes", qui impliquent une cause naturelle, telles qu'entre autres, un accident ou le hasard, sont présentées par le signe - . Enfin les réponses indécises ou doubles, qui renferment à la fois une réponse "animiste" et une réponse "naturaliste", sont identifiées par le point d'interrogation, ? .

De cette façon, les catégories de réponses qui sont naturelles i.e. sans continuité, se chiffrent à deux pour les deux premières questions: "animistes" (+) et "naturalistes" (-); elles se chiffrent à trois pour la troisième question: "animistes" (+), mixtes (?) et "naturalistes" (-) .

2. La fidélité de l'instrument.

La première vérification statistique qu'il est nécessaire de faire avant toute autre, est celle de la fidélité de l'instrument, autrement dit, la constance avec laquelle le

test, en l'occurrence, les trois questions attenantes à chacune des cinq histoires, mesurent la croyance en l'existence d'une justice immanente chez les jeunes sujets. Comme on l'a dit déjà, cette vérification est réalisée en répétant à un mois d'intervalle, l'examen initial puis en comparant les résultats obtenus aux deux examens.

Pour établir cette comparaison, ou si l'on veut, pour évaluer statistiquement le degré de relation entre les réponses obtenues au premier test et les réponses obtenues au test répété, la technique de corrélation de contingence est employée. Ce choix s'explique non seulement par la nature du problème posé mais aussi par la nature même des données obtenues et des catégories formées, lesquelles ne sont pas quantitatives et ne constituent pas une gradation le long d'une seule et même dimension.

L'utilisation de cette technique se fait ici par l'emploi, commode pour le calcul, de la formule du coefficient de contingence en fonction du chi deux:

$$C = \sqrt{\frac{X^2}{N + X^2}}$$

Quant au chi deux lui-même, il s'obtient par l'application de la formule:

$$X^2 = \sum \frac{(f_o - f_t)^2}{f_t}$$

L'emploi de la formule du coefficient de contingence en fonction du chi deux, trouve sa justification dans le fait que le nombre de sujets étudiés est supérieur à cinquante et que les fréquences théoriques ne sont inférieures à cinq en aucun cas; ce sont là deux conditions d'applicabilité du chi deux fortement soulignées par Lawrence-T. Dayhaw¹.

L'application du principe même de la technique de corrélation de contingence se réalise ici par la comparaison entre le nombre des réponses obtenues effectivement pour chacune des catégories (+,?,-) et le nombre de celles qui s'y trouveraient si aucune relation n'existait entre les réponses des deux épreuves.

Ainsi qu'il est possible de le constater au Tableau I, la valeur des chi deux obtenue--relativement aux questions A et B, pour un degré de liberté de un, un chi deux de 6.64 étant significatif au niveau de 1% de probabilité ($P=.01$), et, relativement aux questions C, pour un degré de liberté de quatre, un chi deux de 13.28 étant significatif au niveau de 1% de probabilité,--justifie dans tous les cas, le rejet de l'hypothèse de non-relation entre les réponses obtenues au test initial et les réponses obtenues au test répété, et permet, par le fait même, l'évaluation du coefficient de contingence. Cette évaluation est reproduite au Tableau I.

¹ Dayhaw, Lawrence-T., Manuel de statistique, Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1958, xxiii-531 p.

Tableau I.- Valeurs du chi deux et du coefficient de contingence entre les réponses obtenues au test initial et les réponses obtenues au test répété par soixante-onze sujets.

Histoires	Questions Comparées		dl	χ^2	C
	test initial	test répété			
1	A	A	1	10.95	.365
	B	B	1	16.63	.435
	C	CI ^a	4	27.51	.531
	C	CII ^a	4	23.21	.496
2	A	A	1	20.61	.474
	B	B	1	13.20	.395
	C	CI	4	35.85	.579
	C	CII	4	32.14	.558
3	A	A	1	15.92	.427
	B	B	1	22.10	.487
	C	CI	4	20.56	.473
	C	CII	4	15.28	.420
4	A	A	1	13.32	.393
	B	B	1	11.99	.380
	C	CI	4	22.93	.494
	C	CII	4	28.20	.533
5	A	A	1	16.77	.435
	B	B	1	8.79	.331
	C	CI	4	23.89	.501
	C	CII	4	20.74	.475

^a Les questions marquées par CI indiquent les questions C posées au début du questionnaire au test répété tandis que les questions marquées par CII indiquent les questions C posées à la fin du questionnaire au test répété.

En fait, la corrélation calculée par le coefficient de contingence donne des valeurs allant de .331 à .487 pour les réponses aux questions A et B .

Pour les réponses aux questions C, que celles-ci soient posées au début ou à la fin du questionnaire, la corrélation calculée par le coefficient de contingence, présente des valeurs variant entre .420 et .579 .

Devant ces chiffres données, il semblerait présomptueux d'affirmer que les questions A, B et C mesurent à peu près toujours de façon inchangée la croyance en l'existence d'une justice immanente.

Cependant, à partir d'un simple premier regard sur les résultats obtenus, il ne serait pas moins aléatoire de pencher dans le sens contraire, surtout en raison du fait que la population étudiée en est une d'enfants, sujets à d'incessants changements.

Ceci porte à penser que, dans les circonstances, l'intervalle d'un mois entre le test initial et le test répété, est probablement bien long et que sa limite comme bonne mesure de la fidélité de l'instrument, est peut-être dépassée.

Ces considérations suggèrent donc, dans le cas présent, la possibilité d'une dépréciation des valeurs obtenues, compliquant par là l'interprétation de ces valeurs.

De plus, aucun des auteurs cités dans cet ouvrage ne vérifie la fidélité de son instrument, la difficulté d'une juste évaluation tient donc aussi du fait que tout point de comparaison ou de référence est impossible.

Il va sans dire que le degré de fidélité de l'instrument devra être tenu en ligne de compte dans l'interprétation des autres résultats obtenus.

La précaution de Caruso s'avère ici inutile, quant à poser la question C au début du questionnaire plutôt qu'à la fin, pour éviter la suggestion. Elle paraît inutile pour la bonne raison que les valeurs du chi deux et du coefficient de contingence obtenues en comparant les questions C, du test initial aux questions C^I, du test répété, sont pratiquement les mêmes que les valeurs obtenues en comparant les questions, C, du test initial aux questions, C^{II}, du test répété.

3. L'influence de l'âge chronologique puis du quotient intellectuel des sujets sur la notion de justice immanente.

Piaget², on l'a vu, accorde un rôle important à l'âge chronologique et à l'âge mental dans le développement du jugement moral de l'enfant. Les traitements statistiques auxquels on soumettra, cette fois, les données premières, se chargent justement d'approuver ou de contredire Piaget. Il

² Piaget, Jean, Le jugement moral chez l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, viii-334 p.

s'agit de savoir si l'âge chronologique d'abord, puis le niveau intellectuel des sujets examinés, ont une influence sur la notion de justice immanente ou si l'on veut, si l'âge chronologique puis le quotient intellectuel sont indépendants de la croyance en l'existence de sanctions expiatoires automatiques.

Puisque les données utilisées ici sont les mêmes que tantôt, plus précisément, les données obtenues au test initial, et, que celles-ci ne se prêtent pas à des mesures proprement dites mais seulement à des catégories mutuellement exclusives, la méthode du chi deux qui sert à éprouver des hypothèses se rapportant à des distributions de fréquences, est encore toute indiquée.

La vérification de l'hypothèse relative au quotient intellectuel, se fait par l'emploi des mêmes formules qui président à l'épreuve de l'hypothèse se rapportant à l'âge chronologique.

Ainsi quand il s'agit d'étudier l'influence de l'âge chronologique ou du quotient intellectuel sur les réponses obtenues aux questions A et B, posées après chacune des histoires, et que ces deux variables ne présentent respectivement que deux catégories, en l'occurrence, deux niveaux d'âge chronologique ou deux niveaux intellectuels d'une part, et d'autre part, deux sortes de réponses (+ et -), la formule employée se résume au procédé abrégé de calcul suivant:

$$\chi^2 = \frac{N (AD - BC)^2}{(A+B)(C+D)(A+C)(B+D)}$$

Une autre formule s'applique pour connaître l'influence de l'âge chronologique ou du quotient intellectuel sur les réponses obtenues à la question C, cette dernière constituant une variable à trois catégories (+, ?, -). Encore ici, il s'agit d'un procédé abrégé de calcul:

$$\chi^2 = \left(\sum \frac{b^2}{n} - \frac{B^2}{N} \right) \frac{N^2}{AB}$$

Ainsi qu'il est possible de le constater d'après les résultats enregistrés au Tableau II, la croyance en l'existence d'une justice immanente semble indépendante à la fois de l'âge chronologique et du quotient intellectuel des sujets étudiés.

En aucun cas la valeur du chi deux obtenue n'égale ou ne dépasse, relativement aux questions A et B, la valeur du chi deux significative (6.64), au niveau de probabilité de 1% (P = .01), pour un degré de liberté de 1, et, relativement à la question C, la valeur du chi deux significative (9.21), au niveau de probabilité de 1% (P = .01), pour un degré de liberté de 2 .

Cependant, même si les résultats obtenus ici, empêchent le rejet de l'hypothèse d'indépendance, pour certaines raisons plus ou moins susceptibles de faire varier l'appréciation de ces résultats, il n'est pas permis d'étendre cette

Tableau II.- Valeurs du chi deux en tant qu'indices du degré d'indépendance de la croyance en l'existence d'une justice immanente aux choses par rapport à l'âge chronologique puis au quotient intellectuel de soixante-onze sujets.

Histoires	Questions	dl	χ^2	
			A.C.	Q.I.
1	A	1	.362	.273
	B	1	1.184	4.406
	C	2	.167	4.773
2	A	1	.410	.809
	B	1	.136	1.364
	C	2	1.418	1.870
3	A	1	.460	.104
	B	1	.801	5.110
	C	2	1.230	.375
4	A	1	.113	1.755
	B	1	1.823	3.430
	C	2	.480	3.017
5	A	1	3.417	.571
	B	1	.125	.341
	C	2	.370	1.628

conclusion et de dire que l'âge chronologique ou le quotient intellectuel n'a aucune influence sur la croyance en l'existence de sanctions expiatoires automatiquement et par le fait même d'infirmier les assertions de Piaget³ à ce sujet.

Ainsi pour ce qui regarde l'hypothèse se rapportant à l'âge chronologique, celle-ci concerne une population où l'échelle d'âge ne varie que de huit ans et six mois à onze ans et cinq mois. Il est possible qu'étant donné la proximité des deux groupes d'âges comparés, pris à l'intérieur de cette échelle, un jugement différentiel soit davantage difficile à réaliser. Par contre, les limites de cette échelle d'âge sont justement imposées par les exigences de l'instrument même.

En ce qui concerne l'hypothèse relative au quotient intellectuel, celle-ci porte seulement sur une population d'enfants qui suivent normalement le programme d'étude scolaire tracé pour leur âge. Elle en exclut par le fait même, les classes auxiliaires instituées par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et destinées à recevoir les enfants incapables de suivre normalement ce programme.

Ce qui fait qu'encore ici, la répartition des niveaux intellectuels ne s'étend pas sur une échelle très longue ou se concentre plus qu'il ne faudrait autour d'une moyenne, rendant par là, toute comparaison difficile en dépit de la distribu-

3 Piaget, Jean, op. cit., p. 200.

tion des quotients intellectuels allant de 57 à 150, distribution obtenue par l'administration du test d'intelligence générale Lavoie-Laurendeau.

Ces résultats, d'un autre côté, semblent appuyer d'une certaine façon, les dénégations de Caruso⁴, qui veut que le jugement moral de tout enfant ne se développe pas nécessairement de façon uniforme, suivant des niveaux d'âge ou des stages.

4. L'influence de l'expérience individuelle
des sujets sur la notion de
justice immanente.

Pour apprécier l'influence des expériences particulières des sujets sur la croyance en l'existence d'une justice immanente, il est bon d'avoir d'abord une idée juste de la consistance du jugement moral des enfants quand il s'agit d'un seul et même problème étudié de diverses façons, puis de connaître ensuite la variabilité de leur jugement moral quand il s'agit de problèmes différents étudiés de façon identique.

Dans les circonstances présentes, les problèmes étudiés s'identifient aux cinq histoires contées, porteuses éventuelles de souvenirs vécus, et, les façons d'étudier les problèmes se retrouvent dans les trois questions posées après

⁴ Caruso, I.H., La notion de responsabilité et de justice immanente chez l'enfant, dans Archives de psychologie, vol. 29, n° 114, livraison de janvier 1943, p. 151.

chaque histoire.

Des comparaisons s'imposent donc quant à l'indépendance des réponses de chacune des trois questions entre elles, à l'intérieur de chaque histoire, et, quant à l'indépendance des réponses de chacune des histoires entre elles pour chaque question posée.

Pour établir ces comparaisons, la méthode statistique du chi deux est de nouveau employée ici. L'application de sa formule:

$$\chi^2 = \sum \frac{(f_o - f_t)^2}{f_t}$$

s'explique encore par la nature du problème, qui en est un de degré de relation, et, par la nature des données, toujours les mêmes, ne s'appliquent qu'à des catégories mutuellement exclusives.

Une consultation du Tableau III révèle que la valeur des chi deux obtenus--en comparant les questions A et B entre elles, à l'intérieur de chaque histoire, pour un degré de liberté de 1, un chi deux de 6.64 étant significatif au niveau de 1% de probabilité ($P = .01$), et, en comparant les questions A et C entre elles, et, les questions B et C entre elles, à l'intérieur de chaque histoire, pour un degré de liberté de 2, un chi deux de 9.21 étant significatif au niveau de 1% de probabilité ($P = .01$)--permet dans tous les cas, le rejet de l'hypothèse d'indépendance entre les

Tableau III.- Valeurs du chi deux en tant qu'indices du degré d'indépendance des réponses aux questions A, B et C, pour chaque histoire contée à soixante-onze sujets.

Histoires	Questions	dl	χ^2
1	A - B	1	8.5694
	A - C	2	13.4020
	B - C	2	22.2008
2	A - B	1	23.3146
	A - C	2	33.2169
	B - C	2	40.6891
3	A - B	1	30.2469
	A - C	2	49.9033
	B - C	2	41.2787
4	A - B	1	53.1871
	A - C	2	16.8716
	B - C	2	19.9541
5	A - B	1	52.2193
	A - C	2	20.4904
	B - C	2	29.1305

réponses respectives des questions A,B et C, à l'intérieur de chaque histoire.

En raison de ce rejet, le moins et le plus qu'on puisse dire, est que le jugement moral des sujets s'affirme plutôt consistant lorsqu'il se rapporte à la notion de justice immanente, telle qu'étudiée ici c'est-à-dire sous trois aspects différents pour chaque problème.

Cette limitation dans la conclusion n'empêche pas une forte suggestion dans le même sens pour ce qui est d'autres problèmes et d'autres questions non traités ici, touchant la notion de justice immanente.

Etant donné la consistance avec laquelle les sujets ont répondu aux trois questions posées à l'intérieur de chacune des histoires, le traitement statistique des données obtenues par les réponses d'une seule de ces trois questions, en l'occurrence la question C, qui est la plus importante, s'avère suffisant pour l'étude de la variabilité du jugement moral des sujets.

D'après les résultats reportés au Tableau IV, la valeur des chi deux obtenus--pour un degré de liberté de 4, un chi deux de 13.28 étant significatif au niveau de 1% de probabilité ($P = .01$)--ne permet de rejeter l'hypothèse d'indépendance que pour les réponses comparées des histoires 1 et 4, 1 et 5, 2 et 3, 2 et 5, 3 et 5, 4 et 5. Par contre la valeur des chi deux obtenus par la comparaison des réponses

Tableau IV.- Valeurs du chi deux en tant qu'indices du degré d'indépendance des réponses à la question C pour chacune des histoires contées aux soixante-onze sujets.

Histoires	dl	χ^2
1 - 2	4	6.7951
1 - 3	4	10.6008
1 - 4	4	79.4398
1 - 5	4	61.5783
2 - 3	4	83.0931
2 - 4	4	5.4918
2 - 5	4	18.2320
3 - 4	4	12.4922
3 - 5	4	28.2885
4 - 5	4	26.3578

propres aux histoires 1 et 2, 1 et 3, 2 et 4, 3 et 4, ne permet pas le rejet de l'hypothèse d'indépendance.

Ce rejet de l'hypothèse d'indépendance, d'une part, et ce non-rejet, d'autre part, suggèrent fortement que le jugement moral des jeunes sujets, en ce qui concerne la croyance en l'existence de sanctions expiatoires automatiques, ne reste pas inchangeable devant une variété de problèmes proposés.

Ceci a le mérite, pour peu que ce soit étonnant, de confirmer notre foi en la consistance de leur jugement moral, jugement qui, au lieu d'être consistant aurait bien pu tout simplement manquer de flexibilité. D'ailleurs, il est facile de vérifier ceci, en se référant à l'Appendice 2 des données premières: douze seulement des soixante-onze sujets, ont répondu toujours oui ou toujours non.

Etant donné que cette variabilité du jugement moral des enfants, ne s'observe qu'à l'occasion d'une comparaison entre les histoires, et, que celles-ci sont toutes évocatrices d'expériences particulières éventuelles, il serait mal indiqué dans les circonstances, de nier l'influence de ces expériences spécifiques sur la croyance qu'ont les jeunes sujets en l'existence d'une justice immanente aux choses.

Par le fait même, il est difficile de ne pas croire en l'existence des traits multiples de jugement moral dont

parle Caruso⁵ et qui, selon lui, origineraient précisément de ces expériences particulières.

⁵ Caruso, I.H., La notion de responsabilité et de justice immanente chez l'enfant, dans Archives de Psychologie, vol. 29, n° 114, livraison de janvier 1943, p. 162.

CONCLUSIONS

L'étude de la notion de justice immanente aux choses, en fonction de l'âge chronologique, du quotient intellectuel et des expériences particulières, chez un groupe de garçons âgés de huit ans et six mois à onze ans et cinq mois, étant de niveau socio-économique homogène et suivant normalement le programme d'étude scolaire propre à leur âge, constitue le triple objectif de cette recherche.

Les données premières sont obtenues auprès d'élèves fréquentant l'école Saint-Charles de Montréal et à qui cinq histoires sont contées et trois questions sont posées après chacune de ces histoires. Ces dernières sont toutes possible-ment évocatrices d'expériences spécifiques.

Pour ce qui est des données dérivées provenant de traitements statistiques et devant signifier le degré de fidélité de l'instrument, elles sont obtenues en comparant les résultats du test initial à ceux du test répété.

Quand aux données dérivées révélant le degré d'indépendance entre la notion de justice immanente et l'âge chronologique, puis entre la notion de justice immanente et le quotient intellectuel, elles sont obtenues en comparant d'abord les sujets les plus âgés aux sujets les moins âgés, et, en comparant ensuite les sujets dont les quotients intellectuels sont les plus élevés à ceux dont les quotients intellectuels sont les moins élevés. Ces quotients intellectuels

proviennent de l'administration du test d'intelligence générale, Lavoie-Laurendeau.

Enfin, pour savoir si le jugement moral des sujets est consistant quand il se rapporte à un seul problème étudié sous différents angles, les réponses des trois questions posées, à l'intérieur de chaque histoire, sont comparées entre elles, et, pour savoir si le jugement moral des sujets peut changer en regard de la diversité des problèmes présentés, les réponses de la question C de chacune des histoires sont aussi comparées entre elles.

Les résultats de la première comparaison favorisent le rejet de l'hypothèse d'indépendance entre les réponses au test initial et les réponses au test répété.

La fidélité de l'instrument ne se trouve pas nécessairement confirmée du même fait. Les chiffres obtenus invitent justement à la réserve dans les conclusions.

Cependant, en raison de la nature même de la population étudiée, qui en est une d'enfants susceptibles d'évoluer constamment, et, à cause de la longueur de l'intervalle de temps qui sépare les deux séances de test, on peut croire en la possibilité d'une fluctuation appréciable dans les valeurs obtenues.

A cause de cela et à cause de l'absence de point de comparaison, l'interprétation de ces résultats en est donc rendue très difficile.

Les résultats de la deuxième et de la troisième comparaisons empêchent le rejet de l'hypothèse d'indépendance entre l'âge chronologique et la croyance en l'existence d'une justice immanente puis, entre cette même croyance et le quotient intellectuel.

Il n'est cependant pas permis ici, d'étendre cette conclusion au point de refuser à l'âge chronologique et au quotient intellectuel, tout rôle d'influence, et, par le fait même, d'infirmer les assertions de Piaget à ce sujet.

Enfin, les résultats de la troisième et de la quatrième comparaison portent à reconnaître, d'une part, la consistance du jugement moral des sujets quand ceux-ci ont à considérer différents aspects d'un seul problème, ils portent à reconnaître, d'autre part, la variabilité du jugement moral des sujets quand ces derniers sont mis en face de problèmes divers envisagés sous un même angle.

Par là, l'influence de l'expérience individuelle des sujets sur la croyance en l'existence de sanctions expiatoires automatiques, peut donc difficilement être mise en doute de même que l'existence des traits multiples de jugement moral, dont parle I.H. Caruso.

Il va sans dire que cette recherche n'a aucunement la prétention d'apporter quelque chose de définitif. Elle a suscité beaucoup plus de questions qu'elle n'en a solutionnées. Elle n'est qu'un trait bien intentionné dans

l'ébauche d'un projet qui serait immense même en se limitant à l'étude du jugement moral chez les petits Canadiens-français, d'âge chronologique, de niveau intellectuel et de niveau socio-économique variés.

BIBLIOGRAPHIE

Caruso, I.H., La notion de responsabilité et de justice immanente chez l'enfant, dans Archives de psychologie, vol. 29, n° 114, livraison de janvier 1943, p. 114-169.

Une étude sérieuse et approfondie de la notion de justice immanente. Suivant une procédure expérimentale variable avec l'âge de ses sujets, il vérifie l'hypothèse de Piaget et il en arrive à dire qu'il ne peut pas conclure à l'existence de stades psychologiques différents, exclusifs et qualitatifs, non plus à une évolution synchronique des facultés de jugement moral théorique mais à l'évolution quantitativement progressive des traits multiples, différents de jugement moral théorique.

Piaget, Jean, Le jugement moral chez l'enfant, Paris, Presses Universitaires de France, 1932, viii-334 p.

Dans cet ouvrage, Piaget se propose de dégager la conception que l'enfant se fait des règles morales. Etudiant d'abord les rapports des enfants entre eux à l'aide des règles de jeu, il en vient à poser l'existence successive de deux stades ou systèmes moraux: contrainte coercitive de la règle d'abord, coopération libre et respect de la règle basé sur le consentement mutuel ensuite. Piaget passe ensuite à l'étude de la représentation que l'enfant se fait des obligations morales dictées par l'adulte et il établit la même distinction. Jusqu'à huit ans environ, l'enfant a de la règle morale, une conception foncièrement hétéronome. Ce n'est qu'à partir de sept ou huit ans qu'un changement commence à se produire: l'enfant entre alors dans le stade de l'autonomie.

C'est au cours de l'exposition de sa théorie que Piaget insère son hypothèse suivant laquelle l'enfant, durant le premier stade, admet comme article de foi l'existence d'une justice immanente aux choses. Piaget ne se contente pas d'élaborer une théorie, il vérifie ses assertions au moyen de méthodes expérimentales malheureusement contestables.

APPENDICE 1

HISTOIRES PRESENTEES AUX SUJETS
DE L'EXPERIMENTATION

APPENDICE 1

HISTOIRE 1.- Un jour, trois garçons vont fumer en cachette dans une cabane de bois abandonnée. Tout d'un coup, ils s'aperçoivent que le feu est pris dans la cabane. Ils réussissent à sortir et se mettent à courir n'importe où. Il y en a un qui se sauve à toute vitesse sur un vieux pont à moitié démolí. Il vient pour s'accrocher à des morceaux de bois pourri, puis il tombe à l'eau.

HISTOIRE 2.- Un garçon a dans ses poches toutes sortes d'images mauvaises. Un après-midi, il amène des amis dans le bois, près de chez-lui et leur montre les images qu'il est défendu (que c'est défendu) de regarder. Pendant qu'ils sont assis au pied d'un arbre, une grosse branche morte se détache de l'arbre et tombe sur la tête de celui qui a entraîné les autres puis elle lui crève un oeil.

HISTOIRE 3.- Un garçon s'en va tout seul dans l'automobile de son père et commence à regarder puis jouer avec toutes les clés. Sans faire exprès, il finit par briser quelque chose qui coûte bien cher. Quand son père lui demande qui a fait ça, il dit que c'est son petit frère et qu'il l'a vu faire à part ça. Son petit frère reçoit la fessée puis il se fait mettre en pénitence. Pendant ce temps-là, notre garçon qui a fait punir son frère à sa place, va jouer au hockey. Mais en jouant, il va se frapper sur la bande et se brise deux dents.

HISTOIRE 4.- Un garçon aperçoit une belle bicyclette près d'une clôture. Il regarde autour de lui et (ne) voit personne. Alors, il prend la bicyclette et se sauve. La route où il passe, est en réparation. Il va tellement vite qu'il ne s'en aperçoit pas; il ne voit même pas un gros trou en avant de lui, aussi, il tombe dedans puis se casse une jambe.

HISTOIRE 5.- Un groupe de garçons se mettent ensemble et décident d'aller faire de la misère à un vieux monsieur qui reste dans une maison loin tout seul. Pour attirer son attention, les garçons commencent par crier et lancer des pierres sur les murs de sa maison. Quand le vieux monsieur sort de sa maison pour leur dire d'arrêter, les petits "gars" l'insultent et lui lancent toutes sortes de choses par la tête. Après lui avoir fait assez de misère, les garçons décident de s'en aller sur le grand chemin. Mais tout à coup à un tournant de la route, une auto arrive à toute vitesse; le chauffeur n'est pas capable d'arrêter à temps et il frappe les petits garçons.

APPENDICE 2

LES DONNEES PREMIERES

APPENDICE 2

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	C ^I	A	B	C ^{II}
1er	1	-	-	?	?	+	+	?
	2	+	-	?	?	+	+	?
	3	+	-	?	?	+	+	?
	4	+	+	+	?	+	+	?
	5	+	+	?	-	+	+	+
2e	1	+	-	-	?	-	-	-
	2	-	-	?	?	-	-	?
	3	-	-	?	?	-	-	?
	4	+	+	-	?	-	-	?
	5	-	-	?	?	-	-	-
3e	1	+	-	-	-	-	-	-
	2	-	-	?	?	-	-	?
	3	-	-	?	?	-	-	-
	4	+	+	-	?	-	-	?
	5	+	-	-	?	-	+	?
4e	1	+	+	?	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	?	?	+	+	?
	5	-	-	?	?	-	-	?
5e	1	-	-	?	?	-	-	?
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	-	-	?	?	-	-	?
	5	-	-	?	?	-	-	?

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	CI	Questions A	B	CII
6e	1	+	+	?	?	+	+	?
	2	-	-	?	?	-	-	?
	3	-	-	?	?	-	-	?
	4	+	+	?	?	+	+	?
	5	-	-	?	?	-	-	?
7e	1	+	+	-	-	+	-	-
	2	-	+	?	-	-	-	?
	3	-	-	?	-	-	-	-
	4	+	+	-	-	-	-	?
	5	+	+	?	?	+	-	-
8e	1	+	+	+	?	-	+	?
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	?	+	+	?
	5	+	+	+	+	+	+	?
9e	1	+	+	+	-	-	-	?
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
10e	1	-	+	?	?	+	-	-
	2	-	+	?	?	-	-	?
	3	-	-	?	?	-	-	-
	4	-	-	-	?	-	-	?
	5	-	-	?	?	-	-	?

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	CI	Questions A	B	CII
11e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
12e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
13e	1	+	+	?	-	-	-	?
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	?	?	+	+	?
	5	-	-	?	?	-	-	?
14e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
15e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	CI	Questions A	B	CII
16e	1	+	+	+	-	+	+	-
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	?	+	-	?
17e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
18e	1	-	-	-	-	-	-	-
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	-	-	-	-	-	-	-
	5	-	-	-	-	-	-	-
19e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
20e	1	-	+	-	?	-	-	?
	2	+	+	+	?	+	+	?
	3	+	+	+	?	+	+	?
	4	+	+	-	+	+	+	+
	5	+	+	?	+	+	+	?

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions			Questions			
		A	B	C	CI	A	B	CII
21e	1	+	+	+	-	+	+	-
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	?	+	+	+	+
22e	1	-	-	-	-	-	-	-
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	-	-	-	-	-	-	-
	5	-	-	-	-	-	-	-
23e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
24e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
25e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	Questions CI	A	B	CII
26e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	-	-	-	-	-	-	-
27e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
28e	1	+	+	+	-	+	+	-
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
29e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	-	-	+	-	+	+	-
	5	-	-	-	-	-	-	-
30e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	?	?	+	+	?
	3	+	+	+	?	+	+	?
	4	+	+	+	?	+	+	?
	5	+	+	?	?	+	+	?

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	C ^I	A	B	C ^{II}
31e	1	-	+	-	-	-	-	-
	2	+	-	-	-	-	-	-
	3	+	-	+	-	-	-	-
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
32e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	-	-	?	-	-	+	-
	3	-	-	?	-	-	-	?
	4	-	-	?	?	-	-	?
	5	-	-	-	-	-	-	-
33e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	?	?	+	+	?
	3	+	+	+	?	+	+	?
	4	+	+	+	?	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
34e	1	-	-	-	-	-	-	-
	2	-	-	?	?	-	-	-
	3	-	-	?	?	-	-	?
	4	-	-	-	?	-	-	?
	5	-	-	-	-	-	-	-
35e	1	-	+	?	?	+	-	+
	2	-	+	-	?	+	-	?
	3	-	-	-	?	-	+	?
	4	-	-	?	?	+	+	+
	5	-	-	?	?	+	+	?

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions			Questions			
		A	B	C	C ^I	A	B	C ^{II}
36e	1	+	+	-	+	+	+	+
	2	-	-	?	?	-	-	?
	3	-	-	?	?	-	-	?
	4	+	+	-	+	+	+	?
	5	-	-	-	-	-	-	-
37e	1	-	+	+	+	+	-	-
	2	+	-	-	?	-	+	?
	3	-	-	?	-	-	+	+
	4	-	-	?	?	+	+	?
	5	-	-	+	?	+	+	?
38e	1	+	-	?	-	-	-	?
	2	-	+	+	?	+	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	?
	4	+	+	?	+	+	+	?
	5	-	-	-	?	-	-	?
39e	1	+	-	?	-	+	-	-
	2	-	+	?	-	+	-	-
	3	-	-	?	-	+	+	+
	4	+	+	+	-	+	+	-
	5	+	-	-	+	+	+	+
40e	1	-	-	?	?	+	-	?
	2	+	+	+	?	+	-	?
	3	+	+	+	?	-	-	?
	4	-	-	?	?	+	+	?
	5	+	+	?	?	-	-	-

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	C ^I	A	B	C ^{II}
41e	1	-	-	-	-	-	-	-
	2	+	-	-	-	-	-	-
	3	+	+	-	?	-	-	?
	4	-	-	-	-	-	-	-
	5	-	-	-	-	-	-	-
42e	1	+	-	?	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	?	+	+	+	+
	5	-	-	?	?	-	-	-
43e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
44e	1	+	-	?	+	+	+	+
	2	-	-	?	?	-	-	?
	3	-	-	?	?	-	-	?
	4	+	+	?	+	+	-	?
	5	-	-	-	-	-	-	-
45e	1	+	+	?	?	+	+	?
	2	-	-	?	-	-	+	?
	3	-	-	?	?	-	-	?
	4	+	+	?	+	+	+	?
	5	-	-	?	-	-	-	?

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	CI	A	B	CII
46e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
47e	1	+	-	?	?	-	+	-
	2	-	-	?	-	-	+	-
	3	-	-	?	-	-	+	-
	4	+	-	?	+	+	+	+
	5	-	-	?	-	-	-	?
48e	1	+	+	-	-	-	-	?
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	+	+	-	+	+	+	+
	5	+	+	-	?	-	-	?
49e	1	-	+	?	-	-	-	-
	2	-	-	?	-	-	-	-
	3	-	-	?	-	-	-	-
	4	-	-	?	?	-	-	-
	5	-	-	?	-	-	-	-
50e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	+
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	C ^I	Questions A	B	C ^{II}
51e	1	-	-	-	-	-	-	-
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	-
	4	-	-	-	-	-	-	-
	5	-	-	-	-	-	-	-
52e	1	+	-	-	-	+	-	-
	2	-	-	?	+	-	+	-
	3	-	-	?	+	+	+	+
	4	+	-	-	-	-	+	-
	5	+	+	?	-	-	-	-
53e	1	-	+	-	?	-	+	-
	2	+	+	+	+	+	+	?
	3	+	+	+	-	+	+	?
	4	-	-	-	-	+	-	-
	5	+	+	+	-	-	-	-
54e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	+	+	+	+
	3	+	+	+	+	+	+	?
	4	+	+	+	+	+	+	+
	5	+	+	+	+	+	+	+
55e	1	+	+	-	?	+	+	?
	2	-	-	-	?	+	+	?
	3	-	-	?	-	+	+	-
	4	+	-	-	-	-	+	-
	5	+	+	?	-	-	-	-

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions			Questions			
		A	B	C	CI	A	B	CII
56e	1	+	+	?	+	+	+	+
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	?
	4	-	-	?	-	-	-	-
	5	-	-	-	-	-	-	-
57e	1	+	-	?	+	+	-	-
	2	-	-	-	-	+	+	+
	3	-	-	-	?	-	+	+
	4	+	+	?	-	-	-	?
	5	-	-	?	+	+	+	+
58e	1	-	+	+	?	+	+	?
	2	+	-	?	+	-	+	+
	3	+	+	?	+	-	+	+
	4	-	-	-	-	-	-	-
	5	-	-	-	+	+	+	+
59e	1	-	-	-	-	-	-	-
	2	+	+	+	?	+	+	?
	3	+	+	+	-	-	+	-
	4	-	-	-	-	-	-	-
	5	-	-	+	-	+	+	-
60e	1	-	-	?	?	-	-	?
	2	-	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-	?
	4	-	-	?	?	-	-	?
	5	-	-	-	+	+	+	?

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	CI	Questions A	B	CII
61e	1	+	+	+	-	-	+	?
	2	-	-	-	-	-	+	?
	3	-	-	-	?	-	-	?
	4	+	+	+	-	+	+	+
	5	+	+	?	-	+	-	+
62e	1	-	-	-	?	+	-	?
	2	+	+	+	?	+	+	?
	3	-	-	?	?	+	+	?
	4	-	-	-	+	+	+	+
	5	-	-	+	-	-	-	-
63e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	-	+	+	+
	3	+	+	+	-	-	+	-
	4	+	+	+	+	+	+	-
	5	+	+	+	+	+	+	?
64e	1	+	+	+	+	+	+	+
	2	+	+	+	-	+	+	-
	3	+	+	-	?	-	+	+
	4	+	+	+	-	-	-	-
	5	+	+	-	+	+	+	?
65e	1	-	-	-	+	+	+	+
	2	+	+	?	?	-	-	?
	3	-	+	+	-	+	-	-
	4	+	+	+	-	+	-	-
	5	+	+	+	-	+	-	-

Tableau V.- Réponses des soixante-onze sujets à chacune des questions posées pour chacune des histoires contées.
(suite)

Sujets	Histoires	Test initial			Test répété			
		Questions A	B	C	C ^I	Questions A	B	C ^{II}
66e	1	+	-	+	?	+	+	-
	2	+	+	?	-	-	-	-
	3	-	-	?	-	-	-	-
	4	+	+	+	-	-	-	-
	5	+	+	?	-	-	-	-
67e	1	+	-	-	?	+	+	?
	2	-	+	-	+	+	+	+
	3	-	+	-	+	+	+	+
	4	+	+	-	-	+	-	-
	5	-	-	-	?	+	+	?
68e	1	+	+	?	?	+	+	?
	2	-	+	+	-	+	+	-
	3	-	+	-	+	+	-	-
	4	+	+	+	-	-	-	-
	5	+	+	?	-	+	-	+
69e	1	+	-	-	-	-	-	-
	2	-	+	?	+	+	-	+
	3	-	+	?	+	+	-	+
	4	-	-	+	-	+	-	-
	5	-	-	-	+	+	+	?
70e	1	+	+	?	?	+	+	+
	2	-	+	?	+	+	-	+
	3	-	-	?	+	+	-	-
	4	-	+	-	-	+	-	-
	5	-	-	-	?	+	+	?
71e	1	+	+	-	+	+	+	+
	2	-	+	?	+	+	+	+
	3	-	+	-	+	+	-	+
	4	+	+	?	?	+	+	+
	5	+	-	-	?	+	+	?

APPENDICE 3

SOMMAIRE DE

La notion de justice immanente aux choses, chez un groupe de garçons¹

La croyance en l'existence de sanctions expiatoires automatiques dans les choses est étudiée en fonction de l'âge chronologique, du quotient intellectuel et des expériences particulières chez un groupe de jeunes Montréalais, Canadiens-français, Catholiques, âgés de huit ans et six mois à onze ans et cinq mois, de niveau socio-économique homogène et suivant normalement le programme d'étude propre à leur âge.

Un test administré individuellement deux fois, à un mois d'intervalle, constitue l'instrument utilisé. Il se compose de cinq histoires contées aux sujets choisis et de trois questions posées aux mêmes sujets après chacune de ces histoires, lesquelles sont toutes possiblement évocatrices d'expériences spécifiques.

Le degré de fidélité de l'instrument s'évalue en comparant les résultats du test initial à ceux du test répété. L'influence de l'âge chronologique et du quotient intellectuel sur la notion de justice immanente s'obtient en comparant d'abord les réponses des sujets les plus âgés à celles des

¹ Jeannette Valade, thèse de maîtrise présentée à l'École de Psychologie et d'Éducation de l'Université d'Ottawa, 1961, vii-72 p.

sujets les moins âgés, puis, en comparant les réponses des sujets dont les quotients intellectuels sont les plus élevés à celles des sujets dont les quotients intellectuels sont les moins élevés. Quant à la consistance du jugement moral de ces enfants, elle s'apprécie en comparant entre elles, cette fois, les réponses des trois questions posées à l'intérieur de chaque histoire. Enfin, l'influence des expériences particulières des sujets sur la notion de justice immanente s'estime en comparant les réponses de la troisième question de chacune des histoires entre elles.

Les résultats obtenus ne permettent pas la confirmation de l'hypothèse concernant l'influence de l'âge chronologique et du quotient intellectuel sur la croyance en l'existence de sanctions expiatoires automatiques dans les choses, telle que proposée par J. Piaget.

Par contre, ils portent à croire en la consistance du jugement moral des enfants étudiés, de même qu'en l'influence de leurs expériences spécifiques sur la notion de justice immanente aux choses. L'hypothèse, quant à l'existence de traits multiples de jugement moral, telle que suggérée par I.H. Caruso, s'avère plausible par le fait même.